

Cycle des grèves et cycle économique : approches théoriques et comparatives en débat

La relation entre la conflictualité sociale et la conjoncture économique est un des thèmes les plus classiques et récurrents de la littérature en relations professionnelles. Son étude est, comme on peut s'y attendre, surtout l'apanage d'analystes qui se réclament d'une approche économique.

Evolution parallèle ou relation inversée ?

Parmi les premiers de ceux qui ont décelé une relation entre cycles économiques et cycles des grèves, on retrouve l'économiste, connu pour sa théorie de la stagnation, A. Hansen (1921). Selon lui, il y aurait une relation inverse entre le cycle des grèves et le cycle économique, selon que l'on se trouve en période longue de croissance ou de stagnation. En période de croissance, il s'agit d'une relation parallèle : la fréquence des grèves augmente lorsque la conjoncture économique progresse. En période de stagnation, cette relation s'inverse : la conflictualité augmente, lorsque l'on entre en phase de récession, car les salariés essaient de se prémunir contre une baisse des salaires à laquelle ils s'attendent. Certains analystes marxistes, tels que Arrighi (1990) ont vu dans les grandes grèves américaines au moment la dépression des années 30 l'anticipation d'une tendance mondiale qui indiquerait le renforcement séculaire du pouvoir du mouvement ouvrier, lui-même annonciateur d'un effacement du système capitaliste mondial.

Même si elle n'implique pas toujours cette vue extrême, la thèse de la relation inversée des deux cycles ne rencontre aujourd'hui plus que des partisans épars. La plupart des analystes partagent plutôt l'idée que, quelle que soit la période, au moment d'une baisse conjoncturelle, les salariés mettent en balance la perte potentielle de leur emploi et le gain potentiel d'une augmentation de salaire, si bien qu'ils deviennent plus « précautionneux » pour déclencher une grève.

Dans la littérature des relations professionnelles, l'on retient donc essentiellement la thèse de l'évolution parallèle entre cycle économique et cycle des conflits. Ceci est notamment le cas aux Etats-Unis où l'approche en termes de sciences économiques prédomine. Aux Etats-Unis, cette relation apparaît comme particulièrement plausible en raison des spécificités de l'implantation syndicale. Les syndicats américains ont réussi à pénétrer surtout dans des secteurs à relation d'emploi stable, mais cela ne concerne qu'une minorité des entreprises et des salariés américains. La majorité des salariés se trouve, par contre dans une relation directe avec l'évolution du marché, sans médiation syndicale, et donc soumise aux aléas conjoncturels à court terme.

Certains auteurs ont introduit une sophistication dans les prémisses initiales de la thèse de l'évolution parallèle des deux cycles. Ainsi, selon Ashenfelder/Johnson (1969), les grèves augmentent lorsque le chômage baisse, mais à partir du moment où les salaires réels augmentent de nouveau, la propension à la grève diminue au fur et à mesure que la satisfaction des ouvriers diminue. Cette inversion peut aussi s'expliquer, chez d'autres auteurs, par le fait que les profits augmentent de nouveau et que les employeurs sont plus facilement enclins à « lâcher du lest » de façon à prévenir (ou arrêter rapidement) une grève éventuelle.

Premiers tests statistiques aux Etats-Unis

Plusieurs tests statistiques ont été produits pour vérifier cette relation entre cycle économique et cycle des luttes aux Etats-Unis. La plupart essaient de corréler la conflictualité avec l'indicateur du taux de chômage. Cette façon de faire a été contestée par ceux qui font valoir que tous les salariés ne sont pas affectés de la même manière dans leur position de négociation sur le marché du travail, par l'évolution générale du taux de chômage. Des sophistications analytiques ont

alors été proposées. Ainsi Schor/ Bowles (1987) ont corrélé la conflictualité non pas avec le taux de chômage, mais avec le « coût de la perte de l'emploi », mesuré par la différence entre le salaire attendu par le salarié et l'indemnité de chômage. Cette indicateur expliquerait encore mieux la sensibilité du cycle des grèves par rapport au cycle économique aux Etats Unis.

Pour analyser cette relation, beaucoup d'analyses américains font une référence explicite à la « théorie de l'information asymétrique », selon laquelle une grève est la conséquence de la difficulté qu'ont les salariés et les syndicats d'évaluer correctement la situation et l'évolution des profits des employeurs. La grève constituerait ainsi un moyen de tester la capacité de l'employeur à accorder une augmentation salariale. Une telle approche ne peut se satisfaire des statistiques agrégées des grèves, car, aux Etats-Unis, celles-ci contiennent une grande part de grèves qui n'ont pas de rapport avec le renouvellement du contrat salarial, mais qui sont déclenchées pour d'autres objectifs tels que la reconnaissance du syndicat. Aux Etats-Unis (et au Canada), il est possible d'isoler les données pour le renouvellement des accords collectifs. Selon Edwards (1992), les corrélations à la conjoncture des grèves liées à ces renouvellements sont plus faibles que pour l'ensemble des grèves. En fait la relation du nombre de grèves par rapport au nombre total de renégociations des contrats reste assez stable (environ 1:7), alors que c'est plutôt le nombre de renégociations qui baisse lorsque la conjoncture décline.

Deux conclusions peuvent être tirées de ces résultats. Selon la première, la disposition des travailleurs à se mettre en grève reste intouchée par la récession, puisque le pourcentage de grèves par rapport au nombre de négociations, lui-même en baisse, reste stable. Selon la seconde, la récession a bel et bien entamé la combativité salariale, puisque dans un grand nombre d'établissements, les syndicats ont tout simplement renoncé à la renégociation du contrat.

Difficultés de la transposition en Europe

Les tests de validation de la théorie du cycle économique ont rencontré des difficultés lorsqu'il se sont déplacés des Etats-Unis à l'Europe. De toute évidence, des facteurs politiques ont ici perturbé le fonctionnement du parallélisme entre cycle économique et cycle des conflits. Parmi les premiers à avoir attiré

l'attention sur les changements politiques introduits, après la dépression des années 30, par la « révolution keynésienne », il faut citer Kalecki (1943). Avec d'autres, il avait remarqué que l'intervention de l'Etat en faveur du plein emploi avait structurellement renforcé la position des organisations syndicales face aux employeurs. Comme celles-ci n'avaient plus à craindre l'apparition d'un chômage de masse, elles pouvaient pousser leurs revendications salariales au-delà de la limite qu'avaient auparavant imposé le marché du travail et la crainte des salariés pour leurs emplois. Sous la pression conjointe des patrons industriels et des rentiers, l'Etat serait amené à rétablir l'équilibre antérieur des forces en déclenchant une politique d'austérité destinée à « discipliner » le mouvement ouvrier. A partir de ce moment, un « cycle économique politique » se substituerait au cycle fondé sur les fluctuations du marché.

Kalecki n'avait pas envisagé une solution alternative possible, dans laquelle le mouvement ouvrier se charge lui-même de contenir les revendications salariales en vue de maintenir les équilibres macro-économiques, de façon à préserver simultanément le plein emploi, les salaires réels et la compétitivité des entreprises. Pour qu'une telle stratégie voie le jour, il fallait néanmoins que le mouvement ouvrier conquière des positions de pouvoir dans la sphère politique sur lesquelles il puisse s'appuyer en échange de la modération de ses revendications.

Conflits et néocorporatisme

C'est cette explication qu'ont mis en avant Korpi et Shalev (1980) lorsqu'ils ont comparé les statistiques des grèves des pays développés. Leur exercice prenait des distances par rapport à deux approches jusqu'alors en vogue dans la littérature des relations professionnelles. La première, représentative de la littérature américaine des années 50 et symbolisée par l'étude de Ross/Hartmann (1960), diagnostiquait « l'extinction » des conflits industriels grâce à la généralisation des institutions de régulation du conflit. La seconde prenait explicitement la position inverse et diagnostiquait, à partir de la fin des années 60, une « résurgence » des conflits industriels en Europe. L'étude paradigmatique de cette approche était celle de Crouch/ Pizzorno (1978), à laquelle Shalev avait d'ailleurs lui-même collaboré.

Comme d'autres sociologues (tels que le coéditeur de l'étude précitée, C. Crouch), Shalev avait ensuite été attiré par la théorie du néocorporatisme qui

tendait à rendre intelligible le maintien des différenciations de types de conflictualité entre pays. Il avait alors rencontré le politologue suédois W. Korpi qui était le protagoniste d'une variante de la théorie du néocorporatisme qu'il avait nommée l'approche par les « ressources du pouvoir ». Cette approche, qui s'inspirait d'une analyse historique du « modèle suédois », partait des diverses ressources à la disposition du mouvement ouvrier et prônait une utilisation des ressources politiques.

Cette utilisation privilégiée des ressources politique livre la clé d'interprétation des différences séculaires des taux de grève entre les principaux pays européens. En effet, dans les pays où un parti ouvrier réussit à s'implanter au pouvoir, le taux de grève tend à chuter de façon significative et durable. Il subsistait néanmoins, dans l'étude de Korpi et Shalev, trois pays, la RFA, la Suisse et les Pays-Bas, dont le faible taux de conflictualité ne pouvait pas être interprété par la théorie des ressources du pouvoir, puisqu'ils n'ont pas connu, dans la période d'après-guerre une participation significative et durable de partis ouvriers au pouvoir. De même, selon la théorie classique du néocorporatisme dans la lignée de Schmitter et Lehmbruch, qui mettait l'accent sur la centralisation organisationnelle des structures d'intermédiation des intérêts, ces trois pays n'étaient classés que comme « moyennement néocorporatistes ». Certes, les anomalies néerlandaise et suisse pouvaient être expliquées à l'aide du concept auxiliaire du mode « consociatif » de gouvernement. Ce mode favorise les compromis entre les différentes familles politiques et religieuses et leurs homologues syndicaux et patronaux. Mais il restait alors à expliquer pourquoi le gouvernement consociatif produisait des taux de grève extrêmement faibles dans ces deux pays, alors que dans d'autres pays au fonctionnement semblable, tels que la Belgique et la Finlande, ils restaient plus élevés.

Une comparaison internationale des années 70

Les conclusions de l'étude commune avec Korpi étaient encore très présentes lorsque Shalev (1983) s'est appliqué à mesurer l'impact conjoncturel du chômage sur la conflictualité pour les pays occiden-

taux pendant les années 60 et 70 (jusqu'en 1982). Ses conclusions principales étaient les suivantes.

La sensibilité de la conflictualité, mesurée par la fréquence des grèves, à l'évolution du chômage est la plus forte lorsque le mouvement ouvrier est faible et la négociation collective faiblement institutionnalisée. La relation entre les fluctuations du chômage et celles des grèves n'est pas constante, mais varie d'un pays à l'autre et aussi dans un pays donné en fonction des cycles caractérisés par des profils particuliers des conflits du travail. Ces changements de profil peuvent être illustrés par les cas contrastés de la France et de l'Italie, les deux pays qui connaissaient alors, sur longue période, les taux de conflit les plus élevés en Europe. Pour cela Shalev divise l'indicateur du **volume** des grèves (nombre de jours de travail perdus pour raison de grève) en trois composantes : la **fréquence** (le nombre de grèves par an), la **taille** (le nombre moyen de travailleurs impliqués dans une grève) et la **durée** (le nombre de jours de grève par gréviste) ⁽¹⁾.

L'Italie, caractérisée dans les années 60 par des grèves longues et nombreuses, s'oriente progressivement vers des grèves de masse, mais de courte durée, souvent des grèves nationales de protestation. Cette transformation s'effectue en deux étapes : pendant le cycle 1968-76, la durée des grèves diminue, mais leur taille et leur fréquence augmente. Ce n'est qu'après que se forme le profil encore aujourd'hui prédominant : diminution du nombre des grèves et de leur durée moyenne (généralement d'un jour), avec augmentation du nombre des participants. L'évolution en France est inverse : le traditionnel profil des journées nationales de grève (politique) des années 60 se rapproche ensuite de celui de la plupart des autres pays : multiplication de petites grèves locales, souvent de longue durée, certaines étant liées à des luttes contre des fermetures d'usines ou la réduction des effectifs.

Pour la plupart des pays analysés, dans la période après 1974, le niveau de conflictualité reste supérieur à celui des années 60, pourtant caractérisées par un taux de chômage relativement faible. Les seules exceptions sont la France, les Etats-Unis et le Japon, où il baisse en-dessous du niveau initial. La sensibilité à la baisse de la conjoncture économique ne se vérifie généralement pas au début du renversement du

(1) On ne parlera pas ici des difficultés méthodologiques d'une comparaison internationale sur la base des statistiques nationales disponibles. Ainsi, par exemple en RFA, on ne dispose pas d'information statistique sur la fréquence des grèves.

cycle, lorsque les syndicats, comme s'ils se refusaient à prendre au sérieux ce renversement, se lancent dans une série de luttes pour la défense de l'emploi et des salaires réels. Ce résultat ⁽¹⁾ peut passer pour une vérification de l'inversement de la relation conflits – cycle économique postulé par Hansen pour le cycle long de stagnation. Cependant, les données relevées par Shalev en 1983 indiquent déjà que cette inversement est de courte durée et fait ensuite place au parallélisme habituel entre augmentation du chômage et baisse des conflits.

Le bilan des années 80

Le parallélisme des deux cycles est vérifié de nouveau par une étude de Shalev effectuée dix ans plus tard et appelée, de façon provocatrice, « La résurgence de la paix du travail », en écho à sa participation initiale à l'étude collective « La résurgence du conflit de classe » (Crouch/Pizzorno 1972).

Il semble que c'est surtout ce titre qui a provoqué une réaction hostile de Edwards et Hyman (1994). Sans les citer explicitement, ils rapprochent cette thèse de celle de Ross/Hartman (1960) du dépérissement définitif des grèves. Edwards et Hyman, tous les deux éminents protagonistes de l'école marxiste de Warwick, contestent la généralité de la baisse des conflits, qui ne se vérifierait que pour un petit nombre de pays développés et pour une période économique particulière. Elle serait contredite par l'écrasante majorité des pays, notamment ceux du Tiers Monde. On ne peut ici vérifier cette dernière assertion, qui est hors de notre champ d'analyse. En ce qui concerne les pays européens, par contre, on peut noter que Edwards et Hyman s'appliquent, ce qui est surprenant vu leur arrière-plan théorique, à sauver la validité de la théorie du néocorporatisme contre le « renégat » Shalev.

Sur la base d'une seule lecture du dernier article de Shalev, les critiques de Edwards et Hyman apparaissent peu justifiées. Pour le premier reproche, celui d'avoir diagnostiqué un déclin généralisé des conflits, Shalev prend lui-même la précaution de souligner que ce déclin pourrait bien ne s'avérer que transitoire pour la période actuelle. Shalev ne fait que répondre à la question qu'il pose lui-même au départ de son article :

quelle est, dans les pays développés, la tendance dominante des conflits pendant la dernière décennie, caractérisée par des difficultés particulières pour le mouvement syndical (montée du chômage, nouvelles méthodes de gestion sociale, attaques des gouvernements néolibéraux) ? Dans le cas où l'on observerait une tendance convergente des conflits vers le bas, cela signifierait que la sensibilité de conflictualité sociale au cycle économique se généralise de nouveau. Dans le cas contraire où l'on observerait une hétérogénéité des évolutions d'un pays à l'autre, la thèse d'une différenciation par des facteurs politiques, telle qu'elle est défendue par les différentes théories du néocorporatisme, resterait toujours valable.

Les résultats de l'étude de Shalev indiquent une tendance à la convergence vers la baisse des conflits. Il subsiste quelques rares exceptions, mais celles-ci vont en fait à l'encontre des théories néocorporatistes, puisque l'on peut constater une hausse des conflits en Suède et en Norvège, deux pays traditionnellement parmi les plus « néocorporatistes ». On est donc face à une nouvelle hétérogénéité : parmi les pays à basse conflictualité figurent maintenant non seulement les pays traditionnellement classés comme néocorporatistes, mais également des pays à régulation « pluraliste » et anciennement très conflictuels, tels que l'Italie et la France. Si le changement de catégorie de l'Italie peut être interprété comme indicateur d'une transition réussie vers un modèle néocorporatiste, cette même interprétation n'est certainement pas possible pour la France.

Les résultats de la nouvelle étude de Shalev confirment une tendance déjà observée par lui dix ans plus tôt, à savoir que les trois pays dont la conflictualité baisse le plus rapidement sont la France, les Etats-Unis et le Japon. Ces trois pays sont habituellement classés comme à régulation « pluraliste ». On note qu'il subsiste une légère différence avec les pays néocorporatistes, en ce sens que le déclin de la conflictualité est nettement plus rapide dans les premiers que dans les derniers. Ce qui frappe, en outre, est le fait, qu'il s'agit des trois pays qui, selon l'étude comparative de Visser (1993), ont connu, pendant la même période et à partir de taux de syndicalisation initialement déjà très faibles, la plus forte désyndicalisation des pays de l'OCDE.

(1) Pour la période analysée par Shalev (1983), plusieurs aspects des résultats se trouvent confirmés par la thèse non publiée de Davies (1981) citée par Edwards/Hyman (1994).

Bilan provisoire du débat

En avançant notre propre interprétation des données, tout se passe actuellement comme si dans les pays les plus faibles du point de vue de la syndicalisation, la sensibilité des grèves à la conjoncture économique jouait pleinement. En revanche, comme l'ont avancé entre autres Snyder (1975) et Pizzorno (1978), plus l'activité des syndicats est insérée dans des cadres institutionnels avec leurs routines de négociation et plus ces syndicats sont capables de réaliser leurs objectifs à travers le « marché politique », plus ils deviennent insensibles aux changements conjoncturels sur le marché du travail.

On peut interpréter, sur cette base, la recrudescence des grèves en Suède. Ce ne sont pas les routines institutionnelles qui ont fait défaut aux syndicats suédois, mais bien leur capacité politique. D'un point de vue économique, la recrudescence des conflits apparaît comme anticyclique, puisqu'elle intervient au moment où, pour la première fois depuis un demi-siècle, le chômage augmente en Suède de façon significative. Mais ces deux phénomènes concomitants sont précisément des indicateurs de la crise du « modèle suédois » qui a révélé l'incapacité du mouvement syndical suédois à continuer à concilier des revendications contradictoires et à trouver des solutions dans la sphère politique, puisqu'au même moment, le parti social-démocrate perd le pouvoir politique.

Ce n'est pas le lieu ici de discuter sur le point de savoir si cette crise du modèle suédois est conjoncturelle ou définitive. Il suffit de retenir que, visiblement, les arrangements néocorporatistes ne sont pas immuables. Du point de vue des employeurs, ils ne constituent pas le seul moyen de maintenir la conflictualité sociale à un bas niveau. Tout se passe ainsi comme si les politiques d'austérité, qu'elles soient mises en œuvre par des gouvernements ouvertement néolibéraux ou se réclamant du mouvement socialiste, remplissaient toujours le rôle que Kalecki leur avait assigné au début des années 40, discipliner les syndicats.

Mais ce constat ne dit rien sur les évolutions futures. Edwards et Hyman ont raison de souligner que l'observation des tendances du passé ne permet pas des projets linéaires pour le futur. Cette restriction est

d'ailleurs partagée par Shalev, qui malgré le titre provocateur de son article, ne considère pas non plus la disparition définitive du conflit du travail comme une perspective probable. Il n'empêche que, comparées au cycle des luttes des années 60-70, les statistiques indiquent actuellement une baisse de la conflictualité pour la majorité des pays industriels⁽¹⁾. Là s'arrête actuellement notre certitude alimentée par la statistique comparée.

Udo REHFELDT

Références bibliographiques

- ASHENFELDER, O. / JOHNSON, G. E., "Bargaining theory, trade unions and industrial strike activity", in : *American Economic Review*, n°1 1969, pp.35-49.
- ARRIGHI, G., "Siècle du marxisme, siècle de l'Amérique : la formation et la transformation du mouvement ouvrier mondial", in : AMIN, S., et al. : *Le grand tumulte ? Les mouvements sociaux dans l'économie-monde*, Paris 1991, pp.56-103.
- BIRD, D., "International comparisons of labour disputes in 1993", in : *Employment Gazette*, Décembre 1994, pp 433-39.
- CROUCH, C./ PIZZORNO, A. (eds.), *The Resurgence of Class Conflict in Western Europe Since 1968*, Londres 1978, 2 Vols.
- EDWARDS, P. K., "Industrial conflict : themes and issues in recent research", in : *British Journal of Industrial Relations*, 30, 3, Septembre 1992, pp. 361-404.
- EDWARDS, P.K./ HYMAN, R., "Strikes and Industrial Conflict : Peace in Europe ?", in : R. Hyman et A. Ferner (eds), *New Frontiers in European Industrial Relations*, Oxford 1994, pp.250-280.
- HANSEN, A., "Cycles of strike", in : *American Economic Review*, 11 1921, pp.616-621.
- KALECKI, M., "Political aspects of full employment, in : *Political Quarterly*, n°4, 1943, pp.322-31.
- KORPI, W./ SHALEV, M. : "Strikes, power, and politics in the Western nations, 1900-1976, in : *Political Power and Social Theory*, Vol. 1 1980 pp. 304-343.
- PIZZORNO, A., "Political exchange and collective identity in industrial conflict", in : CROUCH/ PIZZORNO 1978, Vol. 2, pp.277-98.
- ROSS, A.M./ HARTMANN, P.T., *Changing Patterns of Industrial Conflict*, New York 1960.
- SCHOR, J.B./ BOWLES, S., "Employment trends and the incidence of strikes", in : *Review of Economics and Statistics*, n°69, 1987, pp.584-92.
- SHALEV, M., "Lies, lamned lies and strike statistics : the measurement of trends in industrial conflict", in : CROUCH / PIZZORNO 1978, Vol. 1, pp.322-34.
- SHALEV, M., "Strikes and the crisis : industrial conflict and unemployment in the Western nations", in : *Economic and Industrial Democracy* n°4, novembre 1993, pp.417-60.
- SHALEV, M., "The resurgence of labour quiescence" in : REGINI, M. (ed.), *The Future of Labour Movements*, Londres 1992.
- SNYDER, D., "Institutional settings and industrial conflict : comparative analyses of France, Italy and the United States", in : *American Sociological Review*, n°30, 1975, pp.259-78.
- VISSER, J., "Syndicalisme et désyndicalisation", in : *Le Mouvement social* n° 162, janvier-mars 1993, pp.17-37.

(1) Cette affirmation ressort également d'une comparaison internationale des années 1984-93 en volume (nombre de jours de grève par 1000 salariés), présenté par Bird (1994). Le tableau comparatif correspondant est reproduit dans l'article de Michel Husson.